

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2022 – Demande d'un crédit de Fr. 2'525'000.- pour l'assainissement et la mise en séparatif de l'avenue du Clos-d'Aubonne ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et le renouvellement de la chaussée

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 13 avril 2022 à 19h30 en Salle 2 de la Maison de commune. Elle était composée de :

Julien Neveu (LV), président, présent
Yves Rossier (PLR) présent
Roger Urech (PLR) présent
Etienne Balestra (PSDG) présent
Hugo Huart (PSDG) présent
Jean-Wilfrid Fils-Aimé (LCIVL) présent
José Espinosa (UDC) absent

De plus, deux membres de la COFIN étaient également présents lors de la présentation du projet :

Jean-Yves Schmidhauser
Sophie Blank Barbezat

La municipalité était représentée par :

Madame Elise Kaiser, Municipale
Monsieur Maximilien Walter, Responsable infrastructures

Monsieur Grégoire Monnard du bureau d'ingénieurs MCR, mandataire et ingénieur du projet

Après les salutations d'usage du président de la commission, la parole est donnée à M. Monnard pour la présentation du projet.

Présentation du projet

Voir annexe « Présentation-Clos-Aubonne »

Réponses aux questions des commissaires

Problème de fluidité du trafic avec le rétrécissement d'après un commissaire. Goulet d'étranglement au carrefour Gustave Courbet avec une chaussée de 4m. de largeur au niveau du passage piéton ?

Le mandataire répond que le passage piéton doit être sécurisé. Et que cette mesure permet de ralentir le trafic de manière constructive. La visibilité des piétons venant depuis la rue Gustave Courbet doit être assurée. Selon la norme VSS la largeur avant de s'insérer dans le passage piéton doit être de 1m50.

Un commissaire demande s'il est prévu que les habitations aux clos d'Aubonne (parcelles 33,39 et 40) soient mises aux normes en termes de visibilité sur leur domaine privé ?

M. Walter répond que ce n'est pas à l'ordre du jour et qu'elles sont construites de cette manière depuis longtemps

Quel est le délai pour les riverains de ce projet pour se mettre en séparatif ?

Ils ont 1 année à partir de la fin des travaux communaux pour le faire. Mais il est conseillé de le faire pendant les travaux avec l'entreprise en place. Le coût sera moindre pour les propriétaires.

Demande d'un commissaire à quoi correspond les 32000.- de dédommagement pour les VMCV ?

Ce devis a été établi pour une déviation de la ligne 203 sur une durée de 4 mois pour un montant TTC de 14'231.90 Frs. La durée nécessaire de la déviation ayant été réestimée ensuite à un maximum de 8 mois, les VMCV nous ont confirmé qu'un calcul prorata temporis pouvait être fait afin d'en tenir compte dans notre budget. La ligne prévue au préavis est cependant à considérer comme le scénario le plus défavorable, il est probable que nous pourrions rendre le trafic définitivement sur la partie Est de l'Avenue (Alpes - Ed-Müller) en moins de 8 mois. (Voir annexe : VMCV).

Qu'est ce qui est compris dans le mobilier urbain ?

Le budget de 35'000.- concerne la fourniture et pose d'entourage métalliques pour protéger les 16 troncs d'arbres nouvellement plantés prévus sur les trottoirs, ce qui revient à env. 2'200 Frs TTC par élément.

Dans le carrefour Edouard-Muller- Clos d'Aubonne, pourquoi le trottoir sud-ouest qui ne donne pas d'accès à une propriété n'est pas condamné afin d'améliorer la situation en termes de sécurité ?

Le mandataire retient la proposition qui va être étudiée.

Quel est la répartition des coûts entre les Services et la commune de la TDP ?

Les Services payent leur fouille jusqu'au coffre de la route

Est-ce que les augmentations du coût de la construction en cours ont été pris en compte dans le préavis ?

M. Walter répond que les prix sont bloqués jusqu'à la fin du chantier.

Est-ce que de la grave recyclée est prévue ?

Réponse du mandataire : oui

Avenue du Clos d'Aubonne en sens unique ?

La municipalité répond qu'une étude globale de trafic est en cours sur l'ensemble de la commune. Le mandataire précise que l'aménagement pourra être adapté si telle décision était prise

Est-ce que la largeur de trottoir avec des arbres laisse une largeur utile agréable pour les piétons ?

La municipalité répond qu'un bureau paysagiste est mandaté pour étudier ce point

Pour quelle raison les fouilles sont-elles aussi profondes (jusqu'à 3 m.) ?

Il n'est pas possible de faire des fouilles moins profondes à cause des pentes à respecter selon les normes, et les raccords au privé doivent être également assurés.

Les places de parc sur la parcelle 1210 permettront-elles des infiltrations ?

La municipalité répond que cette possibilité sera étudiée (places de parc en pavé filtrant).

Pourquoi l'infiltration n'est-elle pas faite en amont sur les parcelles privées afin que la commune n'ait pas à surdimensionner les réseaux d'eau ?

Les habitations privées sont déjà construites mais il y a une volonté d'inciter les privés à faire de l'infiltration. Le mandataire répond également que le plan du PGEE définit les débits maximaux suivant l'évolution du parc immobilier et que ce sont ces valeurs qui sont prises en compte pour le dimensionnement du réseau.

Pour quelles raisons n'a-t-on pas retenu pour la couche de roulement un enrobé phono-absorbant ?

La commune répond que ce n'est pas adéquat pour une vitesse peu élevée et le coût est plus important. La municipalité mentionne qu'une étude sur les nuisances sonores sur toute la commune est en cours PGEE – que reste-t-il à faire ?

La Municipalité mentionne qu'il a encore plusieurs rues à mettre en séparatifs. Les investissements sont prévus

Un commissaire demande la longueur et la surface touchée par les travaux ?

La longueur du tronçon concerné par les travaux env. 350 m, surface totale touchée par les travaux env. 3300 m²

Le président remercie la délégation municipale pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

Discussions entre les commissaires :

L'ensemble des commissaires salue la qualité du projet qui est très complet.

Un commissaire mentionne que la circulation sera moins fluide avec le projet futur

Commission des finances :

La COFIN constate que l'investissement objet de ce préavis ne figure que partiellement dans le plan des investissements joint au budget 2022 (lignes 23a pour CHF 850'000.-- et 23b pour CHF 1'050'000.--), soit une différence de CHF 625'00.-- ne figurant pas au plan des investissements.

Cela dit, la COFIN se rallie aux conclusions financières du préavis 3/2022.

Vœux de la commission

La commission demande à la Municipalité de bien vouloir étudier les points suivants :

- Mise en place de pavés drainants sur les places de parc de la parcelle 1210.
- Déclassement de l'Avenue du Clos en zone à 30 km/h sur son intégralité.
- Amélioration sécuritaire du carrefour entre Edouard Muller et Clos d'Aubonne.
- Etude générale concernant les flux pour l'avenue du Clos d'Aubonne (possibilité de la mettre en sens unique)

La commission souhaite insister sur l'étude des aménagements de surface qui devra être minutieuse avant de poser les enrobés définitifs afin de ne pas avoir à revenir dans un second temps pour faire des adaptations.

Décision

Lors du vote, le préavis, ci-dessous, est approuvé par 5 voix pour et 1 abstention

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 3/2022,
- lu le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 2'525'000.- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, d'assainissement de la chaussée et de remplacement de l'éclairage public le long de l'avenue du Clos-d'Aubonne ;
2. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 3/2022 et à signer les documents nécessaires ;
3. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 1'330'500.- à prélever par le débit du compte N° 9141.063.00 « Travaux – avenue du Clos-d'Aubonne » pour l'assainissement de la chaussée et le remplacement de l'éclairage public ;
4. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'513'224.93 ;
5. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 1'194'500. -- à prélever par le débit du compte N° 9141.063.00 « Travaux – avenue du Clos-d'Aubonne » pour la mise en système séparatif et la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de l'avenue du Clos-d'Aubonne ;
6. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 8'285'588.86 ;
7. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
8. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 49'269'392.06.

Pour la commission, le Président-rapporteur

Julien Neveu

La Tour-de-Peilz, le 24 avril 2022

Annexes :

- Présentation-Clos-Aubonne
- VMCV

La Tour-de-Peilz

Assainissement et mise en séparatif de l'Av. du Clos d'Aubonne ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et le renouvellement de la chaussée



Séance commission - 13 avril 2022

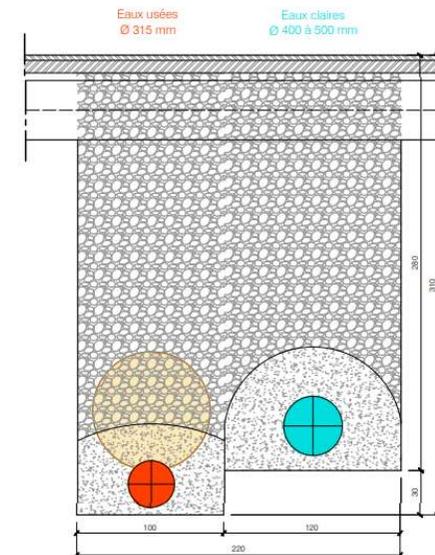
DEROULEMENT DE LA PRESENTATION

- **Rappel des objectifs et enjeux du projet**
- **Point sur les procédures**
- **Chantier**
- **Echanges et questions**

OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET

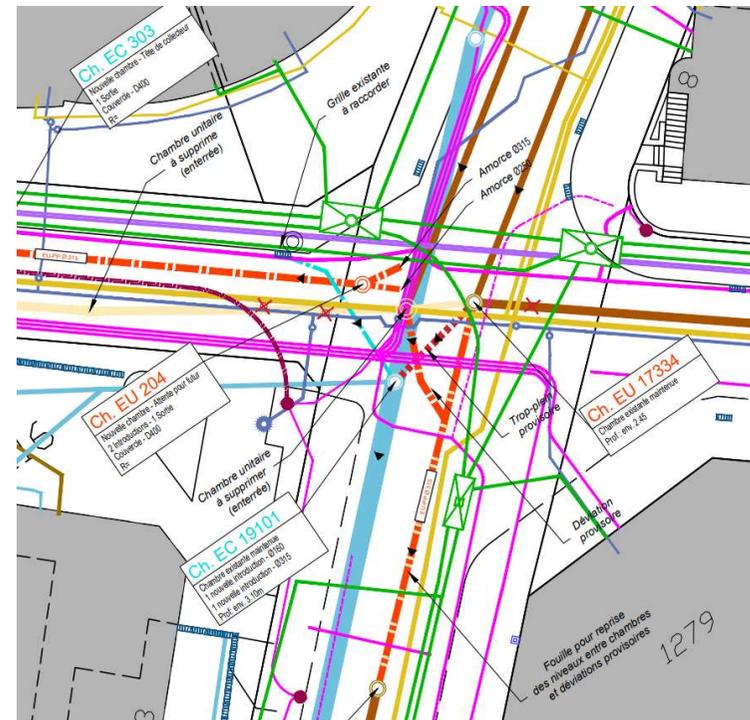
- Mise en séparatif des réseaux EU/EC selon directives et PGEE**
- Assainissement de l'ensemble des services industriels**
- Réfection de l'infrastructure routière et des équipements d'éclairage public**
- Sécurisation des débouchés et modération de la vitesse sur partie «ouest»**
- Nouvelles plantations**

- ☑ **Mise en séparatif des réseaux EU/EC selon directives et PGEE**
- **Fouilles en « U » à profondeurs variables : 1.10 à 3.10 m**
- **Suppression du collecteur unique en ciment et pose de nouvelles canalisations en PP Ø 315 à 500 mm**
- **Reprise de l'ensemble des raccordements privés et mise en place d'attentes (amorces) pour futurs séparatifs des parcelles privées**
- **Réalisation de regards de visite**
- **Pose d'éléments pour récolte des eaux pluviales**



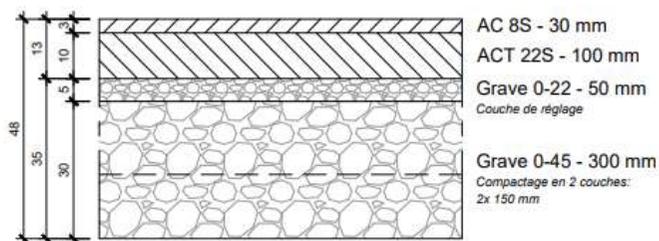
Présentation Commissions – 13 avril 2022

- ✓ **Assainissement de l'ensemble des services industriels**
 - **Axe important : Conduites de transport Vevey-Montreux**
 - **Très anciennes conduites en mauvais état**
 - **Encombrement très important**

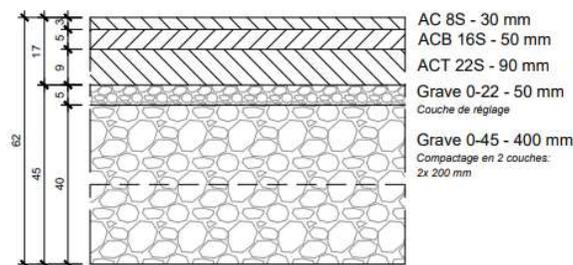


- ☑ **Réfection de l'infrastructure routière et des équipements d'éclairage public**
 - **Démolition et évacuation des enrobés existants pollués aux HAP**
 - **Fouilles complémentaires pour pose de protection de câbles (alimentation électrique des candélabres) et chambres de dérivations**
 - **Réfection du coffre de chaussée (grave 0-45 et grave 0-22) et pose de couches en enrobé bitumineux**
 - **Reprise des dévers**
 - **Pose de 20 nouveaux points lumineux (éclairage LED)**

Détail - Structure des trottoirs

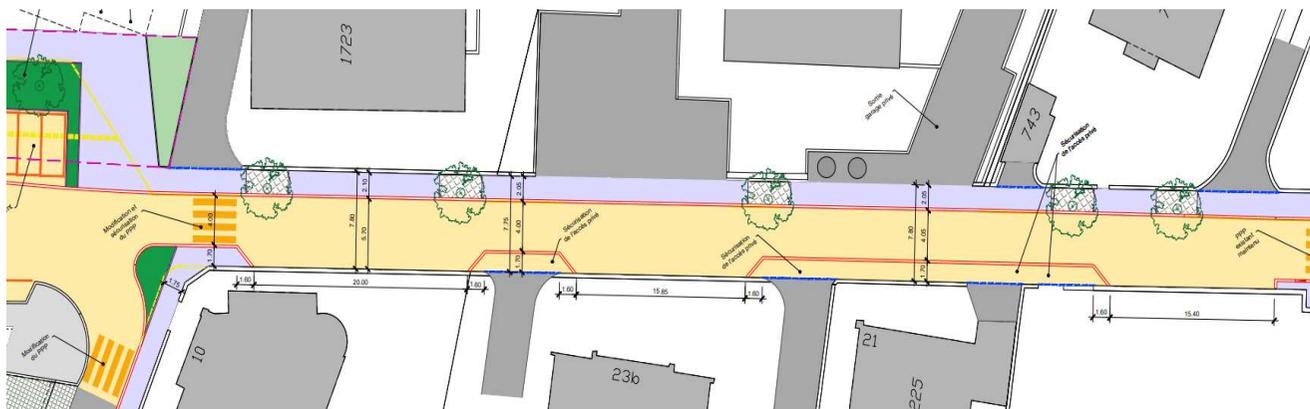


Détail - Structure des chaussées

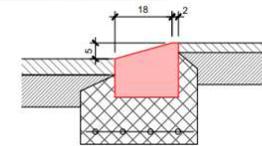


☑ **Sécurisation des débouchés et modération de la vitesse**

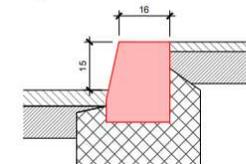
- Réalisation de décrochements latéraux aux débouchés de certains cheminements privés (côté sud)
- Etape 1 : maintien d'une zone 50 km/h mais modération de la vitesse par décrochements latéraux
- Etape 2 : maintien d'une zone 30 km/h



Détail - Bordure basse - Franchissable



Détail - Bordure haute



☑ **Nouvelles plantations**

- **Nouvelles plantations pour renouvellement de la canopée**
- **Fort encombrement de services industriels pour la création des fosses mais travaux réalisables**
- **Aménagement de fosses similaires à celles sur l'Av. des Mousquetaires**
- **Suivi des travaux par spécialistes et services communaux**



POINT SUR LES PROCEDURES

- *Jun 2020 – Adjudication du mandat d'ingénieur civil (procédure en gré à gré comparatif)*
- *Aout 2020 à Aout 2021 – Etudes préliminaires et avant-projet en collaboration avec différents mandataires*
- *SEPARATION DU PROJET EN DEUX (Av. du Clos-d'Aubonne et Av. de la Gare)*
- *Septembre 2021 à Novembre 2021 – Clos-d'Aubonne – Projet définitif*
- *Décembre 2021 à Mars 2022 – Clos-d'Aubonne – Appel d'offres pour travaux du génie civil et adjudication (procédure ouverte pour marché de gros-œuvre selon LMP)*
- *Février 2022 à Mars 2022 – Budget général et rédaction du préavis municipal*
- *Mai 2022 – Octroi du crédit par le conseil communal*
- *Jun 2022 – Projet d'exécution et démarrage des travaux*

CHANTIER - Démarrage en juin 2022 selon bonne tenue des procédures

◆ Travaux préparatoires : Avenue de la Gare

- *Déviation provisoire des eaux usées provenant de l'Av. de Traménaz sur la partie sud de l'Av. de la Gare*

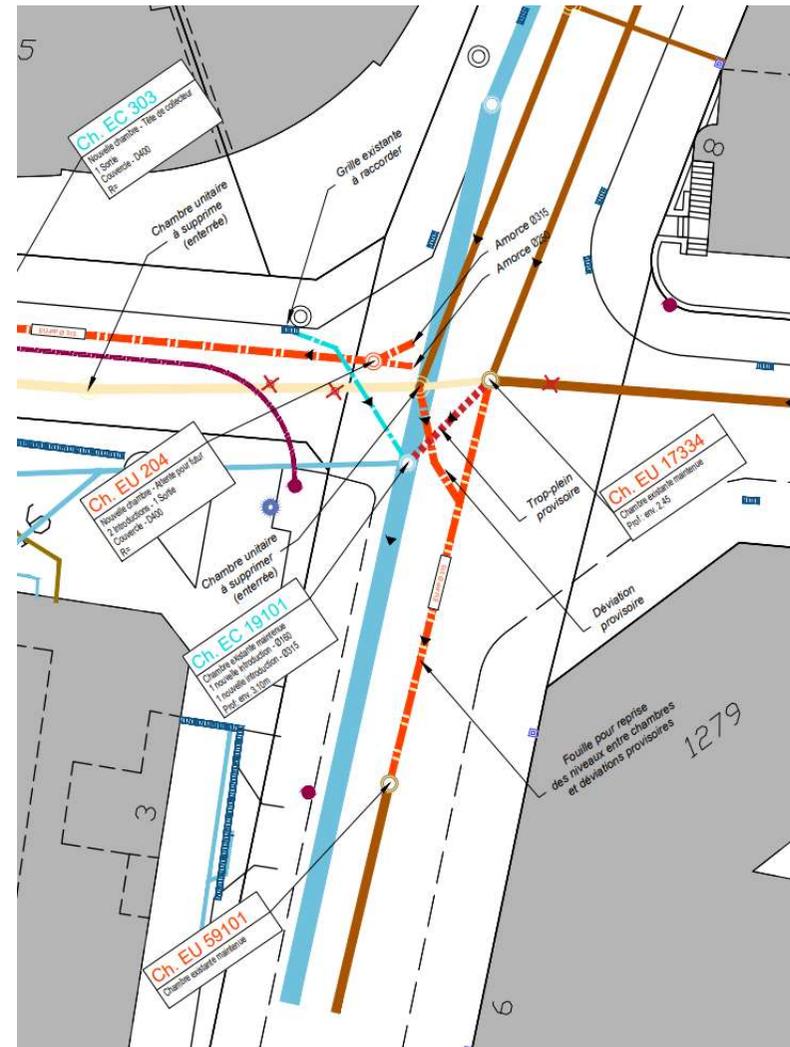
◆ Etape I : Avenue du Clos-d'Aubonne – (Av. Gustave- Courbet à Av. Edouard-Müller)

- *Déviation de la ligne VMCV n°203*
- *Fermeture au trafic avec maintien au maximum des accès privés*

◆ Etape II : Avenue du Clos-d'Aubonne – (Av. Edouard-Müller à Av. de la Gare)

- *Fermeture au trafic avec maintien au maximum des accès privés*

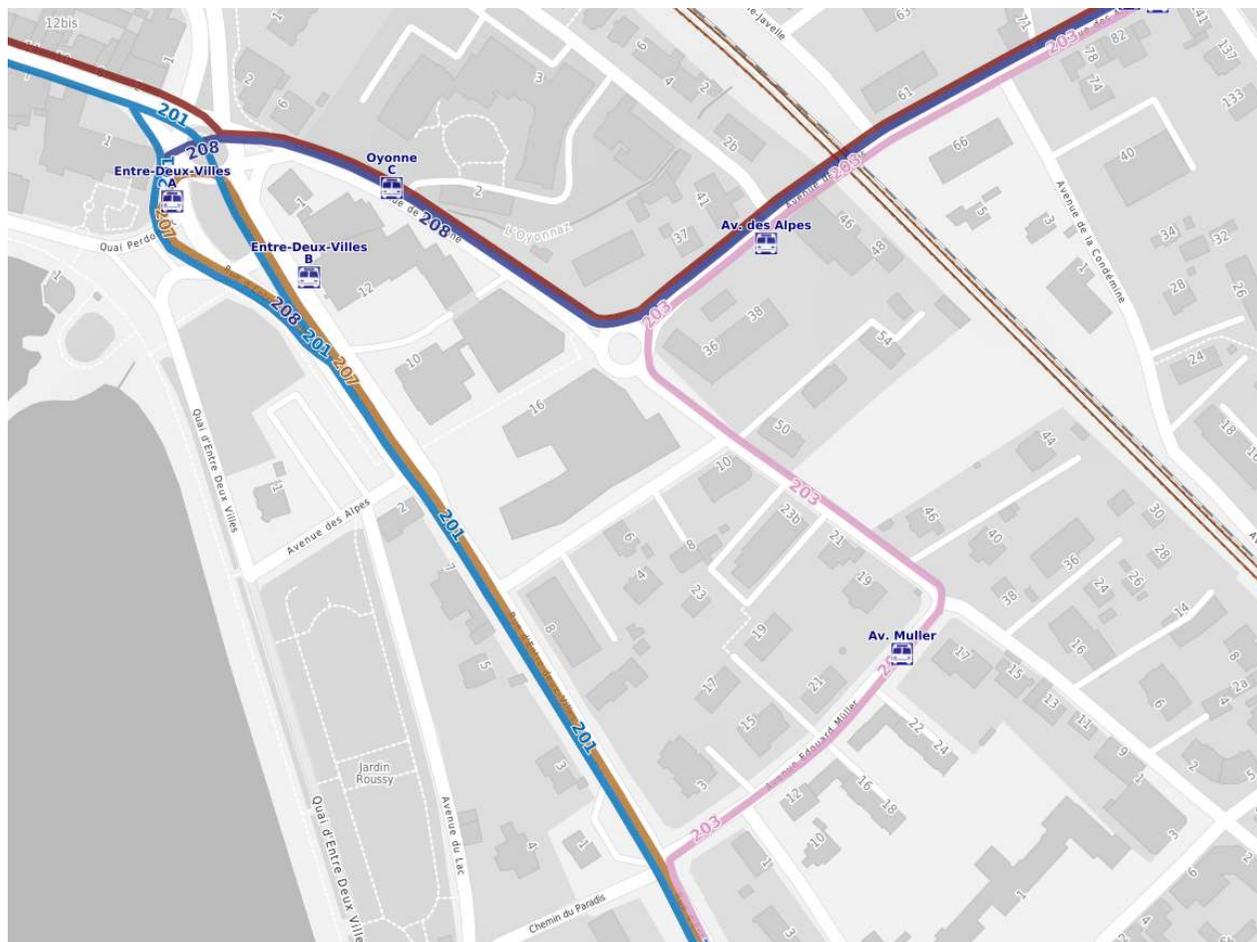
CHANTIER - Travaux préparatoires



CHANTIER - Etapes I & II



CHANTIER - Etape I – Déviation VMCV



MERCI POUR VOTRE ECOUTE

ECHANGES ET QUESTIONS

